

**QUALITÉ ET CADRE DE VIE
POURNOY-LA-CHÉTIVE ET ALENTOURS**

Siège : 2 place Delacour, 57420 Pournoy-la-Chétive

Association inscrite au registre des associations auprès du Tribunal d'instance de Metz

SIREN : 848 468 690 - SIRET : 848 468 690 00013

Site internet : www.qualitedevieplc.org

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2021

ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉSOLUTIONS

CONTEXTE SANITAIRE ET MODALITÉS DE TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Limitation de la possibilité de tenir une assemblée générale en présentiel

En application des dispositions de l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19, prise sur le fondement de la loi n°2020-1739 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, une association ne peut réunir son assemblée générale en présentiel que si les deux conditions suivantes sont cumulativement remplies :

- l'assemblée a un caractère obligatoire, en vertu d'une disposition légale, réglementaire ou statutaire, ce qui est le cas pour l'Association en application des dispositions de l'article 9.1 de ses statuts,
- l'organisation à distance de l'assemblée n'est, en pratique, pas possible, soit par des moyens de télé- ou de vidéoconférence, soit au moyen d'une procédure de consultation écrite des membres de l'association, que ces moyens de consultation soient ou non prévus par les statuts de l'association.

Choix d'une procédure de consultation écrite des membres de l'Association

Compte tenu du nombre de membres que compte l'Association, le recours à une téléconférence ou une vidéoconférence (Zoom ou autre) semble compliqué à mettre en œuvre, étant rappelé que le recours à un de ces deux modes de consultation suppose notamment de pouvoir :

- pour des questions de quorum et de majorité, prouver la participation à distance des membres qui, par hypothèse, ne vont pas signer de feuille de présence à l'assemblée générale,
- authentifier chacun des membres qui participent à la consultation à distance, lorsqu'ils expriment un vote.

Aussi apparaît-il plus simple au plan pratique, et plus sûr au plan juridique, de consulter les membres de l'Association au moyen d'une procédure de consultation écrite, qui n'est pas prévue par les statuts de l'Association, mais est autorisée à titre exceptionnel et dérogatoire par les dispositions de l'ordonnance n°2020-1497 précitée, au cours de laquelle il vous sera demandé d'approuver non seulement les rapports et les comptes au titre de l'exercice 2020, mais également au titre de l'exercice 2019, ceux-ci n'ayant pu être approuvés l'année passée.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2019,
2. approbation du rapport sur la situation financière de l'Association ainsi que des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
3. décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
4. quitus de l'exécution de leurs mandats aux membres de la direction de l'Association pour l'exercice clos le 31 décembre 2019,
5. approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2020,
6. approbation du rapport sur la situation financière de l'Association ainsi que des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
7. décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
8. quitus de l'exécution de leurs mandats aux membres de la direction de l'Association pour l'exercice 2020,
9. fixation du montant de la cotisation pour l'exercice 2021,
10. désignation des membres de la direction de l'Association pour une durée de 2 ans, en application de l'article 11.2 des statuts de l'Association,
11. nomination des vérificateurs aux comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021,
12. pouvoirs pour formalités.

RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Première résolution - approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice 2019

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve ledit rapport.

Deuxième résolution - approbation du rapport financier et des comptes pour l'exercice 2019

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que du rapport des vérificateurs aux comptes sur ce rapport, approuve ce rapport financier ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, qui font apparaître un bénéfice de € 57,61.

Troisième résolution - affectation du résultat de l'exercice 2019

L'assemblée générale décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 en report à nouveau, dont le solde est ainsi porté à un montant créditeur de € 910,78.

Quatrième résolution - quitus aux membres du bureau de l'Association au titre de 2019

L'assemblée générale donne à chacun des membres du bureau de l'Association quitus plein et entier à raison de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cinquième résolution - approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice 2020

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ledit rapport.

Sixième résolution - approbation du rapport financier et des comptes pour l'exercice 2020

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que du rapport des vérificateurs aux comptes sur ce rapport, approuve ce rapport financier ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, qui font apparaître une perte de € 263,69.

Septième résolution - affectation du résultat de l'exercice 2020

L'assemblée générale décide d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 en report à nouveau, dont le solde est ainsi réduit à un montant créditeur de € 647,09.

Huitième résolution - quitus aux membres du bureau de l'Association au titre de 2020

L'assemblée générale donne à chacun des membres du bureau de l'Association quitus plein et entier à raison de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Neuvième résolution - montant de la cotisation pour l'exercice 2021

Sur proposition de la direction de l'Association, et en application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'assemblée générale décide de fixer le montant de la cotisation pour l'année 2021 à la somme de € 5,00 (cinq euros).

Dixième résolution - renouvellement du bureau de l'Association

Sur proposition du président, et en application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'assemblée générale décide de renouveler pour un mandat d'une durée de deux (2) années qui viendra à échéance au terme de l'assemblée générale qui sera réunie en 2023 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- aux fonctions de président : Monsieur Alain Pronost,
- aux fonctions de vice-président(s) : Madame Christine Nicolaï et Messieurs Denis Ferri et Jonatan Lorber,
- aux fonctions de secrétaire : Monsieur Vincent Morel,
- aux fonctions de trésorier : Monsieur Patrice Gasne.

Onzième résolution - nomination des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2021

En application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de vérificateurs aux comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021 Messieurs Francis Petitdemange et Eric Maginot, tous deux membres fondateurs de l'Association.

Douzième résolution - pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale donne pouvoir à son président, avec faculté de délégation au secrétaire de l'Association, pour la réalisation de toutes formalités légales consécutives à la présente assemblée générale.

CONSULTATION ET COMMUNICATION DES RAPPORTS

Les rapports moraux et d'activité pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020 ainsi que les rapports financiers pour ces mêmes exercices sont joints à la présente convocation.

Les rapports des vérificateurs aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020 seront disponibles pour consultation et/ou téléchargement sur le site Internet de l'Association (www.qualitedevieplc.org) dans les tous prochains jours.

QUORUM ET FORMULAIRE DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION ÉCRITE

En application des dispositions de l'article 9.1 des statuts de l'Association, pour que l'assemblée générale puisse valablement délibérer, doivent être présents ou représentés au moins le quart de ses membres disposant chacun de la voix délibérative nécessaire, les résolutions soumises au vote étant prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

Dans le cadre d'une procédure de consultation écrite des membres de l'Association, dans laquelle les notions de présence d'un membre ou de représentation d'un membre par un autre ne trouvent pas à s'appliquer, le respect des règles de quorum et de majorité suppose qu'au moins le quart des membres de l'Association disposant chacun de la voix délibérative nécessaire ait répondu à la procédure de consultation écrite.

Pour ce faire, est joint à la présente convocation un formulaire de participation à la procédure de consultation écrite, qu'il vous suffira de compléter (pour exprimer votre vote à chacune des résolutions proposées), dater, signer, puis :

- retourner à l'Association par courriel envoyé à l'adresse de messagerie électronique suivante : qualitedevieplc@gmail.com,
- ou déposer dans la boîte à lettres de l'Association, 2 place Delacour à Pournoy-la-Chétive,
- ou adresser par courrier à cette même adresse.

et ce, **au plus tard le 31 mars 2021**.

ADHÉSION OU RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION A L'ASSOCIATION

Pour adhérer à l'Association, ou renouveler votre adhésion, deux solutions s'offrent à vous :

- soit adhérer en ligne sur le site Internet de l'Association (règlement sécurisé par CB) : <https://qualitedevieplc.org/pour-adherer/>
- soit adhérer en remplissant le formulaire d'adhésion joint, qui devra être ensuite déposé dans la boîte aux lettres de l'Association avec votre règlement par chèque.

Comptant sur votre participation à la procédure de consultation écrite et sur votre soutien réaffirmé dans ces temps difficiles pour chacun d'entre nous, je vous prie d'agréer, cher/chère membre de l'Association, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'Association, son président
Monsieur Alain Pronost



**QUALITÉ ET CADRE DE VIE
POURNOY-LA-CHÉTIVE ET ALENTOURS**

Siège : 2 place Delacour, 57420 Pournoy-la-Chétive

Association inscrite au registre des associations auprès du Tribunal d'instance de Metz

SIREN : 848 468 690 - SIRET : 848 468 690 00013

Site internet : www.qualitedevieplc.org

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2021

**FORMULAIRE DE PARTICIPATION
A LA PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE
DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

Pour chacune des résolutions soumises à votre vote, merci de mettre une croix dans la colonne de votre choix, puis dater et signer le formulaire avant de le faire parvenir à l'Association par un des moyens proposés dans la convocation de l'assemblée générale

Résolutions soumises au vote des membres de l'Association	Pour	Contre	Abstention
1. Approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2019			
2. Approbation du rapport sur la situation financière de l'Association et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019			
3. Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019			
4. Quitus de l'exécution de leurs mandats aux membres du bureau de l'Association pour l'exercice clos le 31 décembre 2019			
5. Approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2020			
6. Approbation du rapport sur la situation financière de l'Association et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020			
7. Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020			
8. Quitus de l'exécution de leurs mandats aux membres du bureau direction de l'Association pour l'exercice clos le 31 décembre 2020			
9. Fixation à € 5,00 du montant de la cotisation à l'Association pour l'exercice 2021			
10. Renouvellement du bureau de l'Association pour une durée de deux ans			
11. Nomination des vérificateurs aux comptes de l'Association pour l'exercice 2021			
12. Pouvoirs pour formalités			

Nom et prénom du membre de l'Association : _____

Fait à _____, le ____ mars 2021

**QUALITÉ ET CADRE DE VIE
POURNOY-LA-CHÉTIVE ET ALENTOURS**

Siège : 2 place Delacour, 57420 Pournoy-la-Chétive

Association inscrite au registre des associations auprès du Tribunal d'instance de Metz

SIREN : 848 468 690 - SIRET : 848 468 690 00013

Site internet : www.qualitedevieplc.org

BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION POUR L'ANNÉE 2021

À remplir par le membre :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

.....
Code postal : Ville :

Téléphone :

Email : @.....

.....

Je déclare souhaiter devenir membre de l'association ***Qualité et Cadre de Vie Pournoy-la-Chétive et Arentours*** (« **l'Association** ») pour l'année 2021.

À ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'Association, et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition au siège.

J'ai pris bonne note des droits et devoirs des membres de l'Association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Le montant de la cotisation est de € 5,00 pour l'année 2021.

Tout versement d'un montant supérieur est le bienvenu pour soutenir les actions de l'Association.

Je verse : €

Fait à le 2021

Signature : (*Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »*).

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Vos données personnelles ne donneront lieu à aucune autre utilisation.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant ; pour l'exercer, merci de nous adresser au secrétariat de l'Association, en envoyant un courriel à l'adresse suivante : qualitedevieplc@gmail.com.